

# Budget : la bourde de 600 millions

**Le fédéral s'est trompé dans le calcul des transferts. L'effort des Régions sera bien moins important que prévu.**

La nouvelle avait fait l'effet d'une petite bombe en mars dernier : réforme de l'Etat oblige, le gouvernement fédéral communiquait alors aux Régions que, selon les dernières évaluations, elles toucheraient 750 millions de moins que prévu au titre du transfert des recettes fiscales de l'impôt des personnes physiques du fédéral aux Régions. Une paille. Une guerre des chiffres s'était alors engagée sur fond de bras de fer entre fédéral et Wallonie, PS et MR. La Région wallonne avait notamment décidé de ne compenser que 140 des 247 millions dont elle était privée.

Surprise, mardi : selon de nouvelles estimations, le manque à gagner des Régions ne s'élèverait pas à

750 millions d'euros mais à... 157 millions. La catastrophe est donc réduite de près de 600 millions d'un coup. Dans un communiqué, le ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA) explique : « Dans la mesure où le SPF Finances ne dispose pas encore de données réelles pour la première année après la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat, il convient de

se baser pour le moment sur des estimations. » L'estimation qui avait donné lieu à la révision de 750 millions d'euros était basée sur un échantillon d'un avertissement-extrait de rôle sur 200. Mais les Finances ont depuis pris un échantillon plus élevé. « Ce calcul a été effectué sur un modèle qui évalue les recettes fiscales à l'aide d'un échantillon d'un avertissement-extrait de rôle sur 20 dans chaque Région. »

Côté wallon, on boit du petit-lait. « L'annonce de ces nou-

veaux montants nous reconforte pleinement alors que la Wallonie a fait l'objet de mépris et d'arrogance lorsqu'elle contestait les chiffres annoncés de manière abrupte, sans aucune concertation, explique ainsi Paul Maignette. Je rappelle qu'en comité de concertation, j'ai été traité d'irresponsable. Je ne veux pas polémiquer mais je constate aujourd'hui que le fédéral reconnaît enfin ses erreurs. »

La série, pourtant, n'en est peut-être pas à son dernier rebondissement. Une nouvelle estimation sera réalisée à l'automne, a précisé Johan Van Overtveldt, mais ses services travaillent à « éviter autant que possible de grandes différences à l'avenir ». ■

## Le couac à 600 millions de la suédoise

**BUDGET Les Régions ne seront pas privées de 750 millions, mais de 157 millions**

► Les Finances fédérales ont lourdement revu à la baisse le montant dont les Régions seront privées.

► Le ministre des Finances invoque la complexité de la réforme de l'Etat.

Les calembres de l'Etat fédéral ont décidément des ratés. Et c'est, cette fois, tout bénéfice pour les Régions. Elles pensaient être privées d'une somme de 750 millions d'euros pour 2015. Finalement, le manque à percevoir est réduit à 157 millions. La catastrophe est donc réduite de près de

600 millions d'un coup.

Explications. En vertu de la sixième réforme de l'Etat, l'Etat fédéral doit rétrocéder une partie de l'impôt des personnes physiques aux Régions. Mais le 30 mars dernier, après réévaluations du Service public fédéral des Finances, le ministre Johan Van Overtveldt (N-VA) annonce aux Régions qu'elles percevront 750 millions de moins que prévu. Il s'agissait de 247 millions pour la Wallonie, 105 millions pour Bruxelles et 396 millions pour la Flandre.

Très vite, la Région wallonne et la Région bruxelloise avaient contesté le montant. La Région

wallonnes avait d'ailleurs décidé de ne compenser que 140 millions du montant dont elle était

privée parce qu'elle contestait le solde. Le ton était monté entre entités fédérées du sud et le fédéral. Charles Michel, le Premier ministre fédéral, avait alors par-

lé d'« irresponsabilité » devant la décision de la Wallonie. Et Paul Maignette avait rétorqué : « Il n'est pas acceptable que les Régions soient traitées de la sorte. »

Ce mardi, nouveau coup de théâtre : la baisse des transferts

annoncés ne sera pas de 750 millions, mais de 157 millions, a annoncé le ministre des Finances dans un communiqué (géné) ce mardi. Ce qui donne raison à la Wallonie, au-delà même de ce qu'elle avait estimé, puisqu'elle ne devrait plus désormais être

touchée qu'à concurrence d'une cinquantaine de millions d'euros (lire ci-dessous).

Mais comment expliquer un tel yo-yo : une première révision de 750 millions à la baisse, suivie d'une nouvelle, de près de 600 millions à la hausse... Dans son communiqué, le ministre des Finances explique. « *Dans la mesure où le SPF Finances ne dispose pas encore de données réelles pour la première année après la mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat, il convient de se baser pour le moment sur des estimations.* » L'estimation qui avait donné lieu à la révision de 750 millions d'euros était basée sur un échantillon d'un avertissement-extrait de rôle sur 200. Mais les Finances ont depuis pris un échantillon plus élevé. « *Ce calcul a été effectué sur un modèle qui évalue les recettes fiscales à l'aide d'un échantillon d'un avertissement-extrait de rôle sur 20 dans chaque Région.* »

Reste une question : ne devant pas payer ces 750 millions, le fédéral avait pu alléger ses efforts tout en prévoyant, il est vrai, un matelas. Va-t-il devoir à présent

faire de nouveaux efforts complémentaires ? Le ministre des Finances fédéral se veut rassurant : « *L'impact sur le budget fédéral sera limité.* » Dans son communiqué, il évalue quand même à 200 millions le montant à compenser par le fédéral lors de son ajustement budgétaire qui vient de commencer. Un montant à affiner.

Vu que l'on travaille encore sur des échantillons, existe-t-il un risque d'une nouvelle révision de ce montant ? Oui. « *Une nouvelle estimation sera réalisée à l'automne* », ajoute le ministre. Il s'engage toutefois à prendre des mesures pour éviter les problèmes. « *J'ai demandé à mon administration de suivre ce dossier en priorité. Compte tenu de la complexité et de la première expérience avec le nouveau système, des membres du personnel seront transférés vers le service compétent. Des mécanismes de contrôle interne sont également développés afin d'éviter autant que possible de grandes différences à l'avenir* », promet-il. Les Régions retiennent leur souffle... ■

**BERNARD DEMONTY**

## LES CHIFFRES

### 750 millions

Au mois de mars dernier, le gouvernement fédéral communiquait aux Régions, que, selon les dernières évaluations, elles toucheraient 750 millions de moins que prévu au titre du transfert des recettes fiscales de l'impôt des personnes physiques du fédéral aux Régions, conformément à la loi de financement élaborée après la sixième réforme de l'Etat.

### 157 millions

Ce mardi, le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), publiait un communiqué indiquant qu'après réévaluations, le montant dont les Régions seraient privées ne serait pas de 750 millions comme annoncé en mars, mais de 157 millions. Une différence de près de 600 millions d'euros.

B.DY

## RÉACTIONS

### « La Wallonie avait raison »

Pas de triomphalisme, mais une réelle satisfaction en Wallonie. Dès l'annonce d'une perte abyssale sur les recettes IPP, l'exécutif régional s'était insurgé. Aujourd'hui, Paul Magnette (PS), le ministre-président, et Christophe Lacroix (PS), le ministre du Budget, savourent ce qui a toutes les apparences d'une victoire sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, d'abord : les chiffres doivent encore être affinés, mais le manque à gagner pour la Wallonie devrait évoluer autour de 50 ou 65 millions d'euros sur les 157 annoncés ce mardi par le fédéral. Le litige initial était de 247 millions. « *Par rapport à ces 247 millions, nous devrions donc gagner de l'ordre de 180 millions d'euros. Si nous intégrons cette somme au budget ajusté, l'équilibre final est très proche du budget initial qui prévoyait un déficit de 450 millions* », explique Christophe Lacroix.

Sur la forme, ensuite : « *L'annonce de ces nouveaux montants nous reconforte pleinement alors que la Wallonie a fait l'objet de mépris et d'arrogance lorsqu'elle contestait les chiffres annoncés de manière abrupte, sans aucune concertation*, explique le ministre-président. *Je rappelle qu'en comité de concertation, j'ai été traité d'irresponsable. Je ne veux pas polémiquer mais je constate aujourd'hui que le fédéral reconnaît enfin ses erreurs. Le gouvernement Michel a voulu nous jouer un mauvais tour, nous avons eu raison de nous défendre.* »

Au passage, Paul Magnette souligne « *les mérites de l'administration wallonne, qui a mieux fait ses calculs que le fédéral alors qu'elle ne disposait pas de toutes les données primaires qui lui auraient été utiles.* » Christophe Lacroix, lui, s'est empressé de féliciter ses collaborateurs, très avisés sur ce coup-là.

Les chiffres venus de Bruxelles ne devraient pas avoir d'impact sur l'ajustement budgétaire 2015, qui sera voté en l'état le jeudi 16 juillet. Ils devraient par contre être intégrés au budget 2016.

E.D.